

A photograph of a city street with a flock of sheep grazing in a grassy area between buildings. The scene is captured from a low angle, looking down the street. In the foreground, there is a dense patch of green grass and weeds. A large flock of sheep is grazing in a grassy area in the middle ground. In the background, there are several multi-story buildings with balconies and windows. A street lamp is visible on the right side of the street. The overall atmosphere is one of urban life intertwined with nature.

PAYSAGES EN COMMUN

Les carnets du paysage n° 33

ACTES SUD | école nationale supérieure de paysage

Couverture

Eugénie Denarnaud, Pâturages informels, quartier de Ziaten, Tanger, 2017 (détail).

LES CARNETS DU PAYSAGE

Directeur de la publication

Vincent Piveteau

Directeurs de la rédaction

Jean-Marc Besse et Gilles A. Tiberghien

Secrétariat de rédaction

Delphine Gorges

d.gorges@ecole-paysage.fr

Comité de rédaction

Hervé Brunon

Bérengère Chauffeté

Gilles Clément

Denis Delbaere

Eugénie Denarnaud

Pauline Frileux

Giulio Giorgi

Claire Guezengar †

Bernadette Lizet

Éric Monin

Felice Olivesi

Alexis Pernet

Anne-Sophie Perrot

Marc Rumelhart

Michel Viollet

Conception graphique

Emmanuel Leroy

Philippe Magnon

Comité scientifique international

Elena Cogato Lanza (historienne de l'urbanisme, EPFL, Lausanne, Suisse)

Michel Corajoud † (paysagiste, Paris, France)

Michel Collot (professeur de littérature, université Sorbonne nouvelle-Paris-III, France)

Bernard Debarbieux (géographe, université de Genève, Suisse)

Michel Desvigne (paysagiste, Paris, France)

Mark Dorrian (historien de l'architecture, université de Newcastle, Écosse)

Martina Frank (historienne de l'art, université de Venise, Italie)

Marc Grignon (historien de l'architecture, université Laval, Québec, Canada)

Francis Hallé (botaniste, université de Montpellier, France)

Domenico Luciani (architecte, urbaniste et paysagiste, Trévise, Italie)

Javier Maderuelo (architecte, historien de l'art, université de Alcalá, Madrid, Espagne)

William J. Thomas Mitchell (professeur de littérature et d'histoire de l'art, université de Chicago, États-Unis)

Joan Nogué (géographe, directeur de l'Observatoire du paysage de Catalogne, Gérone, Espagne)

Antoine Picon (historien de l'architecture, université Harvard, États-Unis)

Martin Prominski (architecte, université de Hanovre, Allemagne)

Marie-Claire Robic (géographe, CNRS, Paris, France)

N° 33, printemps 2018

© École nationale supérieure de paysage, 2018

ISBN 978-2-330-10266-1

ISSN 0766-2130

Commission paritaire n° 66517

Les thèmes des prochains numéros porteront sur
les paysages du dessous, les îles et l'énergie.

Ouvrage réalisé par les éditions Actes Sud

Le Méjan, place Nina-Berberova, 13200 Arles

Photogravure : Terre Neuve, Arles – Impression : Printer Portuguesa, Portugal

Papier : Munken Print White, papier fabriqué à partir de bois
provenant de forêts gérées durablement

Dépôt légal : mai 2018

n° 33

PAYSAGES EN COMMUN





JEAN-MARC BESSE

Paysages en commun

Éditorial

Un débat important se développe aujourd'hui dans beaucoup de domaines¹ autour des questions de l'organisation et de la gestion collectives des ressources communes (*les biens communs*) et, sur un plan plus directement politique, de la possibilité d'un autogouvernement des collectifs humains, autrement dit de la démocratie radicale (*le commun*).

En quoi les paysages seraient concernés par ces débats ? En quoi peuvent-ils également, en retour, contribuer à éclairer ces débats ? Que peuvent-ils y apporter de façon spécifique et, à l'inverse, qu'est-ce que ces débats sur les biens communs et le commun peuvent apporter à la réflexion sur les paysages aujourd'hui, et sur leur fabrication ? Telles sont les questions que *Les Carnets du paysage* ont souhaité explorer dans ce numéro.

Une première réponse à ces questions pourrait être la suivante : c'est, précisé-ment, parce que les paysages sont des ressources communes, et parce qu'ils répondent à des besoins humains généraux, sociaux et psychologiques, mais aussi politiques, que les paysages peuvent être considérés non seulement comme des biens communs, comme des ressources communes pour les êtres humains, mais aussi comme des lieux et des conditions de la fabrication du commun, voire comme des enjeux pour le *commoning*.

Les paysagistes, les architectes, les urbanistes engagés dans la transformation et la fabrication des espaces et des paysages sont confrontés dans leur pratique à la question des besoins humains auxquels ils veulent répondre. C'est une question

PAGE PRÉCÉDENTE

Juan Manuel Díaz Burgos, série photographique *Razón y sed*, 2008 (détail).

1. Pour explorer ces questions, un séminaire intitulé "Communs et paysage" a été mis en place depuis janvier 2017 à l'ENSP de Versailles-Marseille, associant le LAREP, l'EHESS et l'UMR Géographie-cités (CNRS).

éminemment politique, qui renvoie au sens et à l'horizon moral et politique de leur action ainsi que des moyens techniques et humains qu'ils mobilisent pour atteindre leurs objectifs. Plus explicitement encore : ils sont confrontés en permanence aux attentes souvent contradictoires des habitants, des acteurs sociaux et politiques, et du marché. Ils doivent affronter ces diverses attentes et les prendre en considération. Par ailleurs, ils font eux-mêmes partie, en tant qu'experts et concepteurs, des situations paysagères dans lesquelles ils interviennent. Ils ne peuvent donc s'exclure de ce débat. Ils y sont au contraire impliqués.

Il paraît donc nécessaire, à titre exploratoire, d'engager et de développer l'enquête, car il subsiste une grande approximation dans le vocabulaire et les concepts. Toute une série de mots sont bien souvent confondus ou ne sont tout simplement pas bien définis : *bien commun*, *biens communs*, *Bien commun*, *communs*, *commun*, *choses communes*, *communaux*, *bien public*, *domaine public*, *espace public*, etc. Comment distinguer ces termes, pour les utiliser correctement ? Une clarification paraît nécessaire. C'est ce que tente ce numéro des *Carnets du paysage*.

Il est possible d'articuler cette réflexion en trois questions, correspondant à trois expressions qui semblent devoir être approfondies : 1/ En quoi le paysage peut-il être considéré comme faisant partie de ce qu'on appelle les *biens communs* ? 2/ En quoi le paysage relève-t-il de l'interrogation politique sur la constitution de ce qu'on appelle le *commun* ? 3/ En quoi le paysage engage-t-il la question de la possibilité d'un *monde commun* ?

EN QUOI LE PAYSAGE PEUT-IL ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME FAISANT PARTIE DES BIENS COMMUNS ?

La problématique des biens communs renvoie à la question des "ressources communes" (naturelles et humaines), ressources à la fois accessibles à tous (non exclusives) et rivales (l'usage de la ressource par un acteur peut défavoriser les autres). À la suite des travaux d'Elinor Ostrom² et de ses élèves, l'accent a été mis sur la dimension organisationnelle de cette question, à savoir sur le "gouvernement" des ressources (distribution, usage, entretien, préservation), dans une perspective permettant d'échapper d'une part à l'appropriation privée et à la marchandisation et d'autre part à l'étatisation. Les ressources ne sont pas spontanément ou par nature communes. Il faut qu'il y ait une communauté d'acteurs qui se donnent des

2. Elinor Ostrom, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Actions*, Cambridge University Press, 1990 ; trad. fr. *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, Louvain-la-Neuve, 2010.



règles d’actions communes pour la gestion, la distribution des droits d’usage, l’entretien, etc. Autrement dit, ce qui fait d’une ressource quelconque un “bien commun”, ce ne sont pas les propriétés intrinsèques de cette ressource, mais son statut juridique et le régime de gouvernement dans lequel elle est prise en charge. C’est ce qui va conduire à une réflexion sur les régimes de propriété. Pour résumer, la notion de “biens communs” renvoie à l’association entre une ressource (naturelle, humaine), un ensemble de droits et d’obligations pour les utilisateurs de cette ressource, et un mode de gouvernance qui permet aux participants de faire respecter le système des droits et des obligations dans le temps. Comme le rappelle Benjamin Coriat, “les communs peuvent être définis comme des ensembles de ressources collectives gouvernées au moyen d’une structure de gouvernance assurant une distribution des droits entre les partenaires participant au commun (*commoners*) et visant à l’exploitation ordonnée de la ressource, permettant sa reproduction sur le long terme³”.

Eugénie Denarnaud, Plage de Valdevaqueros, Andalousie, 2011.

3. Benjamin Coriat, *Le Retour des communs. La crise de l’idéologie propriétaire*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2015, p. 38-39.

À quoi l'on peut ajouter une remarque supplémentaire, importante : revendiquer la notion de biens communs, c'est reconnaître l'existence de besoins humains et de valeurs qui dépassent la simple considération de la propriété exclusive. Les travaux d'Ostrom ont permis de montrer, sur la base d'un très grand nombre d'exemples empiriques, que le régime de la "propriété en commun", autrement dit le régime des "terres communes", n'est pas moins efficace, au contraire, du point de vue de la préservation et de l'entretien de la ressource, que le modèle fondé sur la propriété individuelle exclusive. Et, de façon générale, ses travaux ont montré qu'il est possible de sortir de l'alternative propriété privée exclusive/propriété collective (ou publique, ou d'État), et de relativiser la notion de propriété, en refusant l'équation restrictive "propriété = propriété individuelle exclusive", et en désignant la propriété comme une fonction sociale⁴. Ils ont permis de mettre la notion de propriété en relation avec l'existence de besoins humains collectifs partagés auxquels il faut répondre, des besoins qui nécessitent à la fois un accès équitable aux ressources et une gestion mesurée de ces mêmes ressources.

Alors la question est la suivante : le paysage fait-il partie des biens communs et, si oui, pourquoi ? La Convention européenne du paysage présente celui-ci comme "un élément essentiel du bien-être individuel et social" et insiste, d'une part, sur la nécessité de protéger, de restaurer et de promouvoir des paysages de qualité et, d'autre part, sur la responsabilité de chacun vis-à-vis de ces exigences. À quoi peuvent correspondre alors ces notions de "bien-être" et cette exigence de "qualité" s'agissant des paysages ?

On peut répondre à trois niveaux au moins : à un premier niveau, très immédiat, le paysage joue un rôle dans l'expérience sensible, corporelle, physique, que nous faisons du monde. C'est une expérience non totalement réglementée, une expérience qui est une sorte d'immersion plus ou moins formatée. Le paysage correspond à l'ensemble des contacts sensibles (visuels, olfactifs, sonores, tactiles) que nous avons avec le monde environnant. Et la qualité de ces contacts, qui sont au fond des contacts de type émotionnel (au sens où ils nous *affectent*), joue un rôle décisif dans ce qu'on peut appeler une "bonne vie" pour les êtres humains. L'expérience sensible des paysages fait partie des biens communs, au sens rigoureux du terme : elle est non exclusive (chacun peut y avoir accès) mais elle est rivale, et donc se pose effectivement la question d'une politique du sensible, c'est-à-dire d'une réflexion sur l'organisation des conditions sensorielles de l'existence

4. Voir à ce sujet les travaux de Fabienne Orsi, "Réhabiliter la propriété comme *bundle of rights* : des origines à Elinor Ostrom, et au-delà ?", *Revue internationale de droit économique*, 2014/3, p. 371-385, et les articles sur la fonction sociale de la propriété dans F. Orsi, J. Rochfeld, M. Cornu-Volatron, *Dictionnaire des biens communs*, PUF, Paris, 2017.

collective et individuelle de l'humanité (les luminosités, les sonorités, etc. font partie des questions posées aux aménageurs).

À un deuxième niveau, le paysage est impliqué dans la question des biens communs, en tant qu'il est l'expression de l'histoire humaine dans la diversité de ses aspects. On parlera alors des héritages historiques comme de ressources communes (ressources historiques), et le paysage fait partie de ces héritages à préserver et à entretenir (paysage comme patrimoine, mais aussi comme ressource pour le futur). Ce n'est pas seulement une question de mémoire, même si cette question est fondamentale. C'est aussi et surtout la question de l'organisation des conditions pour l'ouverture de nouveaux horizons historiques.

Enfin, les paysages sont concernés au premier chef par un héritage spécifique, celui des "terres communes", des "communaux", à savoir des terres qui sont accessibles à un usage commun, collectif, même si les usagers ne sont pas les propriétaires de ces terres (droits d'usage)⁵. Si l'on parle de "paysage des communaux", on reconnaît en un certain sens la légitimité et la valeur d'un certain nombre d'usages (le passage, l'affouage, le glanage, entre autres), c'est-à-dire qu'on reconnaît qu'il y a des usages du paysage (la promenade en est l'exemple typique) qui sont potentiellement contradictoires avec la notion de propriété exclusive. Défendre le paysage comme faisant partie des biens communs, cela veut dire, par exemple, défendre le droit de visite (qui, selon Kant, définit l'hospitalité), le droit de circuler, de passer sur les chemins, etc. C'est donc défendre et promouvoir des usages non exclusifs et non marchands du paysage.

EN QUOI LE PAYSAGE RELÈVE-T-IL DE L'INTERROGATION POLITIQUE SUR LA CONSTITUTION DU COMMUN ?

À côté de l'interrogation générale sur les biens communs et leur mode de gouvernance, une deuxième ligne de débat s'est ouverte, qui parle non pas tant de biens communs que *du commun*, dans le cadre d'une interrogation plus directement orientée vers la redéfinition des formes de l'action politique collective.

La problématique *du commun* correspond à la recherche de formes nouvelles pour l'autogouvernement des collectifs humains engagés dans l'action. Ce qu'on appelle alors *le commun* n'est pas compris comme une "chose", il est avant tout considéré comme un "faire commun", ou un "faire en commun", c'est un "agir

5. Une enquête serait à ouvrir sur la diversité des terminologies utilisées, en France et ailleurs, pour désigner ces "terres communes". Ainsi, les *usoirs* en Lorraine, les *patecs* en Provence, les *montagnes* dans le Cantal, etc. Les travaux réunis par P. Flatrès dans *Les Terres communes* (recueil des travaux de la RCP 355 du CNRS, Paris, 1975) restent fondamentaux. Voir aussi I. Illich, "Le silence fait partie des communaux", in *Dans le miroir du passé*, Descartes et Cie, Paris, 1992, p. 55-63, et à propos de l'histoire des communaux et des enclosures : N. Vivier, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France, 1750-1914*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998 ; C. M. Rose, *Property and Persuasion. Essays on the History, Theory and Rhetoric of Ownership*, Westview Press, Boulder, Co., 1994 ; F. Gauthier, *La Voie paysanne dans la Révolution française. L'exemple de la Picardie*, Maspéro, Paris, 1977.

commun” qui passe par la formulation collective de règles et de modes de gouvernement : délibération, participation, association, coproduction. Ce qui renvoie à la question de la reconfiguration des horizons politico-historiques, en relation avec la crise de la représentation politique. On peut citer ici deux des représentants les plus actifs, en France, de cette perspective et promoteurs *du commun*, Pierre Dardot et Christian Laval : “Aucune chose n’est en soi ou par nature commune, seuls les pratiques collectives décident ultimement du caractère commun d’une chose ou d’un ensemble de choses. Il y a donc des communs d’espèces très diverses en fonction du type d’activité des acteurs qui les instituent et s’emploient à les maintenir et à les faire vivre (communs fluviaux, communs forestiers, communs de production, communs de semence, communs de connaissance, etc.)⁶.”

En quoi, alors, le paysage peut-il être impliqué dans cette reconfiguration des horizons historico-politiques et des formes de l’action politique ?

Pour répondre à cette question, il faut commencer par poser une autre question, de type géographique ou topographique : *où ? Où* le paysage est-il impliqué dans cette question de la démocratie radicale, horizontale ? Dans quelles circonstances ? Et qui sont les acteurs ? La réflexion sur l’institution du commun n’est pas séparable de la description des lieux et des expériences qui se mènent dans ces lieux pendant un temps donné.

On peut, à cet égard, désigner (de façon non limitative) trois exemples de lieux : *les jardins partagés* : un jardin partagé est conçu, élaboré et entretenu par les habitants d’un même quartier qui se sentent concernés par cet espace et qui se sont réunis pour cela. Le jardin partagé ne se décrète pas “par le haut”, il ne vit que pour autant qu’il est entretenu collectivement, dans le sens d’une convivialité ; *les projets de réappropriations et de transformations collectives ou d’usages collectifs* d’espaces publics (comme les places) et d’ensembles architecturaux, ou d’espaces urbains, délaissés et désaffectés (des “tiers lieux”) ; *les ZAD (zones à défendre)*, qui se placent dans une perspective de revendication et de résistance, et plus largement les mouvements de citoyens et d’activistes contre de grands projets d’aménagement qui sont considérés comme préjudiciables à l’environnement, aux territoires et à la vie des populations locales.

On trouvera dans la suite de ce numéro plusieurs articles présentant ces exemples de façon développée. Qu’est-ce qui caractérise ces situations et ces lieux ? Peut-on en tirer quelques leçons sur le paysage comme lieu du commun, ou d’un commun

6. P. Dardot et C. Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La Découverte, Paris, 2014, p. 581.

possible ? Il faut se placer ici du point de vue du paysagiste, de l'architecte et de l'impact que peut avoir une politique du commun sur leur activité : faire du paysage, dans la perspective du commun, c'est combiner l'action sur un espace et l'interaction au sein d'un collectif : c'est un *faire en commun*, un *faire avec* (notamment un faire avec les habitants) ; faire du paysage, dans cette perspective, c'est donc être dans une démarche de participation, une volonté de coproduction commune, ce qui vient questionner la place de l'expert *outsider* (et notamment celle du paysagiste et de l'architecte). Le principe de légitimité n'est pas à chercher dans une simple affirmation d'expertise savante et technique, mais il correspond à un engagement sincère dans l'activité commune de la fabrication des lieux et des situations ; un point important enfin : dans ces projets et ces actions, ceux qu'on appelle "les acteurs", ce sont d'abord des gens qui s'organisent sur place, les habitants. Et la question est de savoir ce qui se passe *entre* les gens, ce qu'ils font *ensemble*, et c'est ce à quoi le paysagiste et l'architecte doivent savoir se rendre attentifs, par l'enquête et l'observation. Il y a là une dimension politique "locale", immédiate, de l'action du projeteur, sur la base d'un travail qui s'effectue dans un lieu commun et au sein d'un collectif.

EN QUOI LE PAYSAGE ENGAGE-T-IL LA POSSIBILITÉ D'UN MONDE COMMUN ?

Repardons des notions d'usage et d'entretien : elles correspondent à l'idée d'un "ménagement" des choses, d'une sorte de "conversation" avec les choses, et surtout d'une reconnaissance de leur substantialité et de leur dynamique internes⁷. C'est le cas notamment lorsqu'il s'agit de la relation au vivant : le jardinage peut être considéré comme une démarche exemplaire de cette modalité de la relation aux choses comme usage et entretien.

Mais la notion d'entretien et, plus généralement, la relation avec le vivant nous signalent alors qu'il existe quelque chose comme une limite vis-à-vis des initiatives humaines, une limite vis-à-vis des volontés humaines de prise et d'appropriation. Il existe des choses non appropriables, par principe, en droit (et non pas seulement *de facto*). Cela rejoint la notion de *choses communes* : des choses qui, selon la définition du Code civil français (art. 714), n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous (*res communis*).

7. Voir Tim Ingold, "Faire consiste [...] en un processus de mise en correspondance : non pas imposer une forme à une substance matérielle brute, mais dessiner ou délivrer les potentialités immanentes d'un monde en devenir", dans *Faire : anthropologie, archéologie, art et architecture*, éditions du Dehors, Paris, 2017, p. 80.

Les choses communes ne sont pas des “biens” ; par définition, elles sont en dehors de la sphère de l’appropriation, de l’appropriable, elles sont impropres, indisponibles⁸. C’est cette notion d’indisponibilité (au sens où l’on ne peut pas disposer de ces choses comme bon nous semble) qui est importante ici.

La question alors est de savoir si le paysage appartient à la catégorie des choses communes, et en quoi ? Cela reviendrait à dire qu’il faut envisager le paysage en dehors de la perspective des biens appropriables, de la perspective de l’appropriation, que le paysage serait de l’ordre de l’impropre, de l’indisponible, etc. Est-ce le cas ?

Une première réponse à cette question renvoie à l’expérience sensible, affective, phénoménologique du paysage, qui est d’abord une expérience de l’horizon comme présence de l’invisible au cœur même du visible. Le paysage, en tant qu’il est “dépaysement” (J.-F. Lyotard), déjoue la volonté d’appropriation, de prise, il déjoue la propriété (et au fond, on comprend qu’il y a là l’élément d’un conflit, entre la volonté d’appropriation, la propriété privée, d’une part, et l’expérience paysagère, par principe transgressive, d’autre part). On rejoindrait ici la position de Giorgio Agamben : “L’être, en état de paysage, est suspendu et désactivé, et le monde, devenu parfaitement inappropriable, va pour ainsi dire au-delà de l’être et du néant. Ni animal ni humain, celui qui contemple le paysage est seulement paysage. Il ne cherche plus à comprendre, il se contente de regarder⁹.”

Mais on peut aller un peu plus loin, et passer de la notion de *choses communes* à celle de *monde commun*. Le paysage peut être vu et pensé comme un monde commun (ou comme un *milieu commun*, l’expression et le concept restent à préciser). Non pas dans un sens strictement humain d’un monde commun politique (ce qui serait discutable), mais plutôt au sens de la prise de conscience quasi physique que nous, en tant qu’êtres humains, apparaissons et vivons au milieu d’un monde qui n’est pas totalement humain. C’est le monde commun des humains et des non-humain – la terre, le sol, le socle (J. Gracq), le vivant, qui invitent à la pensée d’un monde élargi, celui du tissage entre humains et non-humains, plantes, lieux, animaux, esprits, etc. – qui les assemble en une sorte de totalité commune. Le paysage n’est pas seulement le choc et l’événement de l’horizon, il est aussi l’expérience du monde commun des humains et des non-humains : le paysage est leur milieu commun.

Le paysage comme monde commun nous met par conséquent en état de dépasser les dualismes propres à la modernité, au premier chef le dualisme entre nature et

8. Voir par exemple les entrées “Chose” (S. Vanuxem) et “Choses communes” (J. Rochfeld) dans le *Dictionnaire des biens communs*, op. cit., p. 172-185, et M.-A. Chardeaux, *Les Choses communes*, LGDJ, Paris, 2006 ; B. Jadot, “L’environnement n’appartient à personne et l’usage qui en est fait est commun à tous. Des lois de police règlent la manière d’en jouir”, dans F. Ost et S. Gutwirth (dir.), *Quel avenir pour le droit de l’environnement ?*, Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, 1996, p. 93-143 ; M. Remond-Gouilloud, “Ressources naturelles et choses sans maître”, dans B. Edelman et M.-A. Hermitte (dir.), *L’Homme, la Nature, le Droit*, Christian Bourgois, Paris, 1988, p. 219-236.

9. G. Agamben, *L’Usage des corps*, Le Seuil, Paris, 2015, p. 141.

culture, entre ce qui relèverait strictement de la sphère humaine et ce qui ne pourrait pas y entrer. Le concept de paysage, entendu comme monde commun, plus que ceux de territoire et d'environnement, paraît en ce sens plus riche et mieux à même de porter le programme de pensée et d'action relatif au dépassement des dualismes modernes¹⁰.

On serait alors conduit vers une modalité de l'action paysagère qui ne répond pas aux directions classiques de l'activité de projet et de ses déterminations temporelles (voir les notions d'action stratégique, de plan, etc.), mais qui au contraire se présente sous les espèces d'un "faire avec" (faire avec le vivant) et d'une conversation entretenue de manière continue avec le site, en d'autres termes d'un soin et d'un entretien au cours desquels le paysage se développe sans présupposition¹¹. Agir *avec* le paysage, et non seulement *sur* ou *dans* le paysage, c'est-à-dire agir par exemple avec le sol, le vivant végétal et animal, la mémoire et les sédimentations des lieux, l'organisation des espaces mais aussi ce qu'on pourrait appeler leurs habitudes, etc., nous conduit alors devant la question : comment penser une géographie du faire-avec et de l'être-avec, une spatialité de la cohabitation avec le monde ? L'enquête proposée par *Les Carnets du paysage* à l'occasion de ce numéro s'adresse en particulier aux professionnels du projet qui, en paysage, en architecture et en urbanisme, cherchent à redéfinir les cadres théoriques et pratiques de leur métier, dans un contexte caractérisé par l'hybridation généralisée des réalités spatiales.

Ces trois perspectives (paysage comme faisant partie des *biens communs*, comme lieu d'institution du *commun*, comme expérience et entretien du *monde commun*) ne s'excluent pas. Chacune d'elles porte un aspect de la question du paysage et de la place du commun dans les paysages. Mais elles mettent en évidence, de façon ultime, que le paysage est à la fois relation entre les humains et relation entre les humains et le monde. Le paysage est une question d'écologie politique.



Eugénie Denarnaud, Quartier de Sidi Driss, Tanger, 2017.

10. Voir par exemple le n° 10 (2017) de la revue *Billebaude* ("Sur la piste animale") et B. Morizot, *Les Diplomates. Cohabiter avec les loups sur une nouvelle carte du vivant*, Wildproject, Marseille, 2016.

11. Voir à ce sujet C. et R. Larrère, *Penser et agir avec la nature : une enquête philosophique*, La Découverte, Paris, 2015, et J.-M. Besse, "Le paradigme du losange – projeter la rivière" (à propos du projet de "renaturation" de l'Aire réalisé par G. Descombes et le groupement Superpositions à Genève, à paraître).

USAGE DES LIEUX

16 Le paysage comme communauté de communs

Face à la chararose du frêne, les ateliers Grand Site Marais mouillé

ALEXIS PERNET

28 Les sections de commune pour la protection des paysages ?

Le cas du Goudoulet, section du plateau ardéchois

SARAH VANUXEM

44 Tanger, ou la rencontre de la société vernaculaire et de la ville mondialisée

Irréductibilité du lien à la terre

EUGÉNIE DENARNAUD

58 Architecte affranchi

YONA FRIEDMAN

ÉCLAIRAGES

64 Protection de la nature et communs : allers et retours du pays au paysage

CATHERINE LARRÈRE

78 La peau de la Terre : un commun découpé, saisissable et soumis au marché

GILLES CLÉMENT

88 Hypothèses pour une écologie de la place publique démocratique

JOËLLE ZASK

100 Thingvellir : les plaines du Parlement islandais

HERVÉ BRUNON

BIENS COMMUNS

106 En montagne avec le paysage, un laboratoire du bien commun ?
ANNE SGARD

120 La construction contemporaine des communs paysagers
agriurbains : entre pragmatisme et résistance
PIERRE DONADIEU

130 La huitième condition : l'imbrication
Usages du territoire dans les communs d'Elinor Ostrom
BÉNÉDICTE GROSJEAN

146 La jungle de Calais
DAVID SCHALLIOL

FORMES D'ACTION

152 Notre-Dame des Landes, expériences du commun
TIBO LABAT & MARGAUX VIGNE

170 La Carrière de Fégréac
GABRIEL CHAUVEL, FRANTZ DANIAUD & SERGE QUILLY

182 Inviter à l'œuvre ou la mise en pratique du paysage en commun
MIGUEL & PABLO GEORGIEFF/ATELIER COLOCO

192 Noutéka
Habiter "la Mangrove" de Vieux-Pont
SOPHIE REGAL

JARDINS ET PÂTURAGES

206 Guerre et paix au jardin
HERVÉ BRUNON

218 Le regard mouton et la tondeuse écologique
Des troupeaux collectifs dans la ville
PAULINE FRILEUX

234 Résumés / Abstracts





ALEXIS PERNET

Le paysage comme communauté de communs

Face à la chalarose du frêne, les ateliers Grand Site Marais mouillé

La scène se déroule à la frontière de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres. Au-dessus du canal du Mignon, les présidents des deux unions départementales des syndicats des Marais mouillés évoquent les transformations d'un espace dont leurs organisations (des associations syndicales autorisées, héritières de formes collectives antérieures à la Révolution) assurent en partie l'entretien fonctionnel. Ils constatent avec amertume la difficulté de tenir à bout de bras une structure hydraulique façonnée sur plusieurs siècles de travaux incessants, d'assèchement, de mise en culture des marais, de creusement de canaux évacuateurs, de rectification des voies navigables, de sectorisation des niveaux d'eau, de négociations âpres pour concilier des intérêts divergents. La rencontre a mal débuté. Paysagistes, nous sommes vus comme d'inutiles personnages, mandatés par une myriade d'institutions distantes, porteuses de normes et d'interdictions, mobilisant des crédits impressionnants pour produire des études, du papier, pas grand-chose au final. Les ouvrages qui équipent le marais, eux, nécessitent de nouvelles crémaillères, leurs mécanismes doivent être automatisés pour éviter le passage quotidien d'un agent, les passes à barque ne fonctionnent plus. Certaines portions de berges tombent dans l'eau, de vieux arbres restant en suspens au-dessus des rigoles – et l'administration interdit de les couper¹. Pourtant, nous discutons depuis deux heures à présent, et le paysage s'éclaire d'un jour nouveau. Nous endossons un point de vue, partageons peines et enthousiasmes avec nos interlocuteurs. Je hasarde que l'aventure de ces marais ressemble à une sorte de parenthèse ouverte

Alexis Pernet est paysagiste DPLG, enseignant-chercheur à l'ENSP. Il travaille en association avec l'Atelier de paysage 1 Pas de côté.

PAGE PRÉCÉDENTE

À l'issue des ateliers Grand site Marais mouillé, mars 2016 : les enfants de l'école du Mazeau (Vendée) plantent des chênes pédonculés le long des fossés du marais communal, accompagnés par des agents de Nature solidaire (Association d'insertion du Marais poitevin). Frênes et peupliers sont encore baignés par "l'évail" (la crue). Photographie de Pierre Enjelvin.

1. Sous la double servitude de la loi sur les Sites et monuments naturels de 1930 et d'un arrêté de biotope relatif à la protection de l'entomofaune abritée par les troncs.

il y a plusieurs siècles, à partir d'un milieu sauvage : mes deux interlocuteurs me répondent, du tac au tac, qu'on ne saurait la refermer aujourd'hui. Eux portent la charge d'un projet moderne qui semble toujours prêt à jeter de nouvelles forces dans la bataille.

UNE EXPLORATION MARAÎCHINE

Nous, paysagistes, regardons les parties abandonnées du marais comme une chance nouvelle, l'esquisse d'une forêt alluviale qui conserverait en son sein la géométrie des siècles, bordée d'un bocage aquatique, porteur d'une multiplicité de pratiques agropastorales, d'une pluralité impressionnante d'usages, de formes de relation. Il y a là le meilleur d'un grand paysage, un terrain à nul autre pareil, débordant les frontières territoriales. Nous amorçons au moment de cette rencontre deux années d'exploration et de projection sur le Marais mouillé poitevin². Il s'agit de l'un des plus grands sites classés de France, autrement connu sous le nom de Venise verte, qui s'étend sur 18 600 hectares. Notre mission doit permettre d'anticiper sur la disparition de plusieurs centaines de milliers de frênes, essence dominante dans le Marais poitevin, dont la formation en têtards, le long du dense réseau hydrographique du site, fait son originalité. La chalarose du frêne (*Chalara fraxinea*) est un parasite fongique apparu dans les pays baltes il y a plus de vingt ans, et dont la propagation continue à travers l'Europe affecte la quasi-totalité des peuplements de frênes, à l'instar de la graphiose de l'orme³. Les arbres têtards du Marais mouillé sont pour la plupart un héritage des formes de mise en valeur paysanne d'un espace soumis aux aléas de l'inondation, aménagé par vagues successives depuis les premiers "abotements" monastiques⁴. C'est un paysage connu et apprécié, qui fait depuis les années 1990 l'objet de plusieurs démarches de patrimonialisation : restauration des ports d'embarquement à l'échelle de chaque village, réintroduction des pratiques d'élevage, arrêtés de biotope, classement du site, opération Grand Site, inscription dans le réseau Natura 2000, labellisation en Parc naturel régional. Cet empilement de protections et de labels ne fait pas en soi un projet de paysage si l'on ne réfléchit pas aux conditions de transmission d'un lieu façonné par des pratiques originales, mais remises en question par les modes de production contemporains. La chalarose du frêne atteint une structure paysagère vieillissante, habitée par une tout autre société que celle

2. L'équipe a été composée avec Victor Miramand et Marie Baret (Atelier de paysage 1 Pas de côté), Pierre Enjelvin (photographe), Frédéric Coulon (association Solagro), Emmanuel Boitier (naturaliste), sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Marais poitevin, en étroite association avec les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. L'auteur remercie l'ensemble des élus, techniciens et acteurs ayant contribué à la conduite de cette mission. Il est impossible de les citer tous ici.

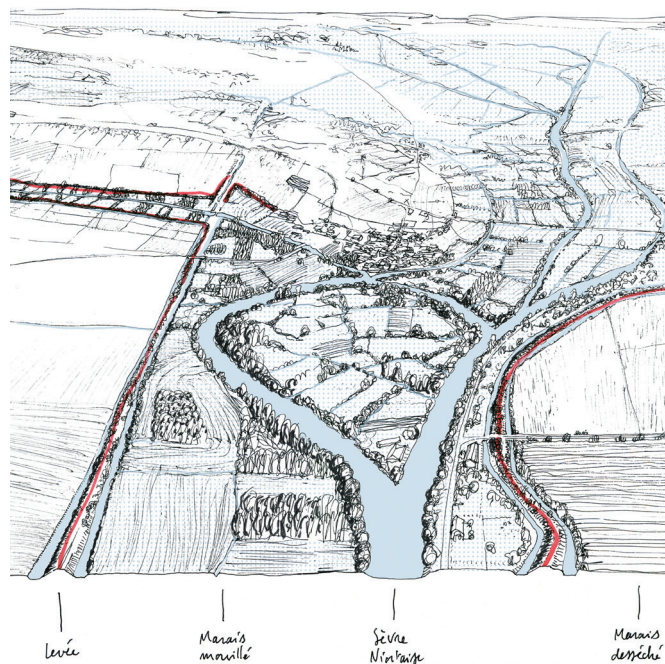
3. Les premiers foyers de chalarose ont été recensés dans le Marais mouillé à la fin de l'année 2016.

4. Les textes accordant des droits d'*abotamentum* (endiguement) et d'*exaium* (creusement de canaux) aux communautés monastiques se multiplient à compter du XI^e siècle. Voir Yves Le Quellec, *Petite histoire du Marais poitevin*, Geste éditions, La Crèche, 1998, p. 19. Voir également *Abbés de Pierre Michon* (Verdier, Lagrasse, 2002).

qui l'a fait naître. Les pratiques paysannes avaient façonné une structure paysagère pour des besoins et des débouchés précis⁵. Sur une large frange du site réside désormais une population périurbaine, tertiarisée (Niort est un important bassin d'emploi du secteur mutualiste, héritage du protestantisme poitevin) ; celle-ci vit son rapport au site sur un mode hédoniste, au gré d'événements spectaculaires ou d'activités de loisirs. Tout autour d'elle, la société rurale maraîchine se montre fracturée entre deux trajectoires en tous points opposées : d'une part, elle hérite d'une vision productiviste qui a par endroits tenté de s'affranchir des contraintes hydrologiques du site pour y imposer un système de grandes cultures, au besoin sur des bases de drainage ou d'irrigation ; de l'autre, se déploie une multitude d'alternatives qui s'appuient sur la diversité de ressources et de pratiques

offertes par le site – allant de l'échelle de la petite ferme à l'exploitation familiale tournée vers l'agroécologie. Enfin, la gestion du paysage repose sur une pluralité de structures publiques, syndicales ou associatives, qui agissent selon des logiques précises (fonctionnelles, écologiques, touristiques), engagée dans des formes de coordination continues (dans un contexte de tension sur les financements publics).

Dans cette perspective, l'affirmation d'un paysage entendu comme "commun" est une figure rhétorique consensuelle et rassurante. Le commun, selon notre hypothèse paysagiste, résulte d'une appréhension d'enjeux et de l'invention de principes d'action, au terme d'un processus d'enquête mobilisateur (*l'atelier*). Formulé en tant que projet, son déploiement demeure tributaire de la diversité des statuts du sol et de ses modes d'attribution. Il nécessite un dispositif d'animation pérenne dont la mise sur pied constitue, en soi, un enjeu de conception. Nous faisons appel au commun dans le moment charnière de la formulation de nos intentions, pour donner un sens général à un projet formulé comme système d'actions, allant de la production de connaissances nouvelles à l'application de programmes de



Interprétation de la partition du grand paysage entre marais mouillés et marais desséchés, au droit de Maillé (Vendée). Le système des levées (en rouge) délimite et contraint le champ d'expansion des crues du bassin de la Sèvre niortaise (en tramé). La quasi-totalité du réseau de canaux des marais mouillés est doublée par le frêne. Dessin Alexis Pernet.

5. Ses propres besoins de subsistance, mais aussi en fonction de débouchés urbains et industriels : fagots de bois, argile, poisson, lait, mogettes (haricots)...

plantation. Cette vision systémique du projet, née de la complexité de la grande échelle d'étude, envisage les conditions pour une transmission du site qui en soit également une *refondation* – en imaginant notamment la diversification des essences arborées à réintroduire à la place du frêne. L'affirmation du paysage comme commun possède alors le mérite d'englober la diversité des collectifs qui agissent au nom d'intérêts ou de mandats spécifiques, pour privilégier une perspective pacifiée, une trajectoire d'évolution du site hors d'une sphère purement marchande ou spectaculaire⁶. Nous rédigeons un plan de paysage avec la difficulté d'avoir à nous positionner au-delà du connu, des limites imposées par les découpages institutionnels, professionnels ou politiques du présent. Fatalement, nous nous risquons sur des chemins qui transpercent ces découpages. Nous n'offrons aucun schéma rassurant. Et très vite, évidemment, se referment sur nous des jeux de pouvoir et d'habitudes beaucoup plus solidement établis que nous le pensions. Peut-on penser le commun sans avoir à retoucher aux équilibres en place ? L'affirmation du commun est-elle un levier suffisant pour faire jouer ces logiques, pour les faire travailler ? Les premiers signaux montrent que non. Validée par les institutions tant qu'elle demeure un message, un simple énoncé, elle ne résiste pas à l'épreuve des faits. Et loin d'être un échec, ce "rappel à l'ordre" invite à relire de plus près le processus d'étude et de projection, bref, toute l'exploration du site, et à ouvrir de nouveaux chemins pour l'action.

VOILÀ LES COMMUNS : DES LIEUX CHARNIÈRES

Dès le début de la mission, nous nous sommes engagés sur la voie d'un apprentissage buissonnier auprès de personnes ressources et de représentants d'institutions, revendiquant explicitement notre extériorité au site et, dans un certain sens, bénéficiant d'une relative neutralité pour aborder nos interlocuteurs. "L'échange conflictuel définit le Marais poitevin" : ainsi s'exprime un agent de l'État que nous rencontrons lors de cette première initiation. Lui se place du point de vue d'une structure coordinatrice des politiques publiques, chargée d'un rôle de parlement où s'arbitrent les décisions, notamment sur la gestion des niveaux hydrauliques et des prélèvements d'irrigation. Mais à peine un tel parlement est-il mis sur pied qu'il doit lui-même parlementer avec d'autres parlements... ou subir des pressions venues par des canaux beaucoup moins visibles que ne voudraient

6. Cette réflexion a été amorcée au sein du Réseau des Grands Sites de France bien en avant de cette mission : voir Jean-Pierre Thibault (dir.), *Petit traité des Grands Sites*, Actes Sud/Icomos-France, Arles, 2009.

l'être les instances de négociation⁷. Nous, paysagistes, conférons à nos premières rencontres sur le terrain un sens capital : celui de préparer des ateliers, qui se tiendront *in situ*, au milieu des êtres et des choses sur lesquels nous cherchons des prises. Nous partirons des situations, en présence d'une diversité d'acteurs – que ce voyage initiatique permet de rencontrer à partir d'une posture d'écoute, d'apprenant. Avec eux, en atelier de paysage *et au plus près des arbres*, nous nous posons dans les semaines suivantes toutes sortes de questions venues des lieux : des questions de clôtures, d'adaptation des engins aux sols, de calendriers de plantation, de provenance et de choix des plants... Nous laissons venir toutes les questions de lumière, de vue, de sensation, mais aussi de cohabitation entre espèces, entre publics, entre usagers. Nous écrivons et dessinons à partir de ces questions et des réponses que nos interlocuteurs, autrement plus compétents que nous, délivrent. Nous poursuivons l'enquête, au-delà de chaque indice livré, nous tirons chaque fil, autant qu'il est possible. Les services du PNR activent des chantiers tests. Des chênes pédonculés, des peupliers noirs, des charmes, des ormes résistants et quelques autres sont plantés, à titre d'expérimentation, avant la fin même de notre mission, sur certains des lieux d'atelier⁸.



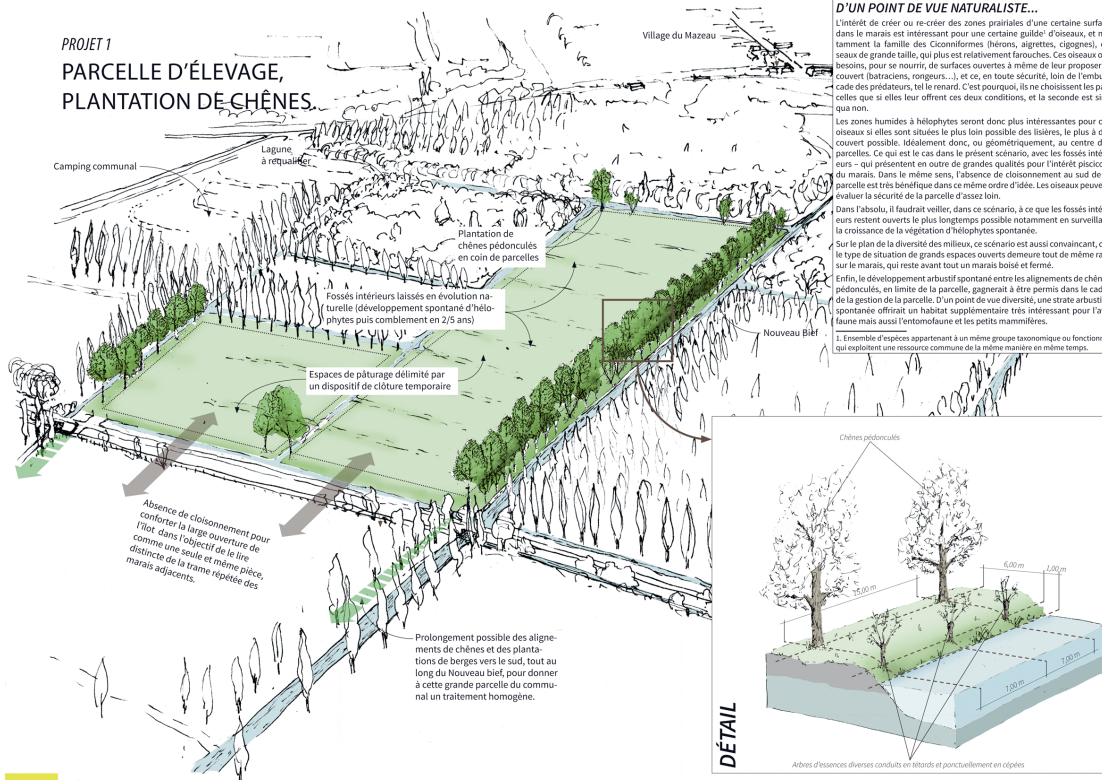
Atelier sur le communal du Mazeau (Vendée), septembre 2015. Autour de la table se confrontent des visions contrastées, mais pas toujours antagonistes. Le dessin qui en résulte ose des ruptures dont chacun a apporté des éléments de justification pertinents.

En arpantant les 18 600 hectares du site, nous cherchons la petite dizaine de terrains capables d'accueillir ces ateliers et ces tests. Voilà les communs : ils surgissent dès lors que l'enquête se concentre sur des lieux charnières, capables de servir de démonstrateurs, propices au partage d'une expérience. Leur statut, dans un tel contexte, importe à la fois peu et beaucoup : beaucoup car il convient de savoir précisément chez qui nous nous trouvons, si nous avons affaire à un propriétaire individuel, une association, une collectivité, au domaine public, etc. ; et peu dans la mesure où chaque terrain est pris dans une histoire, un jeu de servitudes, de règlements ou de mesures contractuelles qui en orientent l'usage, à l'intérieur d'un milieu fortement "plastique", où des transformations rapides peuvent se succéder, relativisant l'idée d'une destinée fixe et intangible du sol. Mais surtout, ces lieux recherchés sont ceux d'une pluralité d'acteurs, qu'il s'agisse d'une communauté abstraite (l'ensemble des habitants d'une commune), délimitée (un groupement de producteurs), de n'importe quel filant capable d'agrèger des personnes. Que

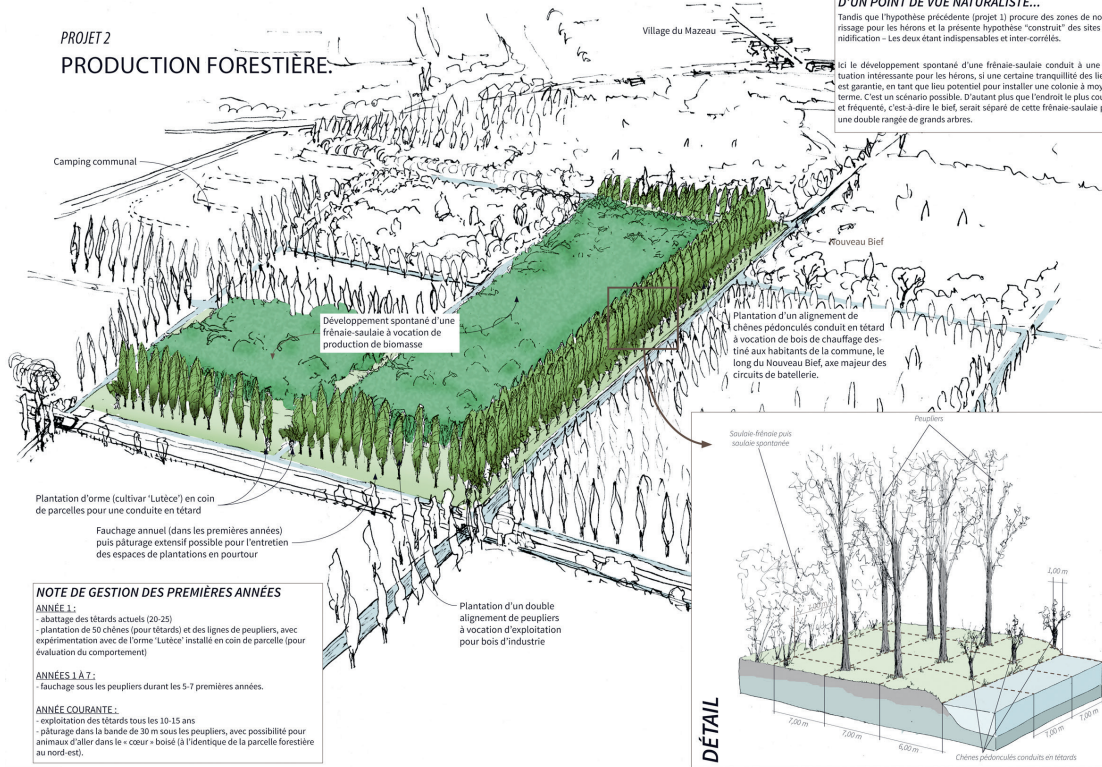
7. Notamment sous la pression de groupes appuyés sur les structures agricoles les plus intensives. Sur la dimension du conflit dans le Marais poitevin, voir notre propre contribution au numéro 31 des *Carnets du paysage*, à propos des photographies de Christian Errath.

8. Les ressources mises en ligne sur le site internet du PNR du Marais poitevin documentent l'ensemble de ce processus d'atelier et des choix d'essences qui en résultent. <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/>.

PROJET 1 PARCELLE D'ÉLEVAGE, PLANTATION DE CHÊNES.



PROJET 2 PRODUCTION FORESTIÈRE.



NOTE DE GESTION DES PREMIÈRES ANNÉES

ANNÉE 1 :
- abattage des têtards actuels (20-25)
- plantation de 50 chênes (pour têtards) et des lignes de peupliers, avec expérimentation avec de l'orme 'Lutèce' installé en coin de parcelle (pour évaluation du comportement)

ANNÉES 1 À 7 :
- fauchage sous les peupliers durant les 5-7 premières années.

ANNÉE COURANTE :
- exploitation des têtards tous les 10-15 ans
- pâturage dans la bande de 30 m sous les peupliers, avec possibilité pour animaux d'aller dans le « cœur » boisé à l'identique de la parcelle forestière au nord-est.

le collectif soit déjà formé, en cours de formation ou en voie de désagrégation, peu nous importe dans un premier temps. L'enquête les fait advenir, les agrège, pendant le temps limité de l'atelier, faisant apparaître des potentialités inédites derrière chaque rencontre. L'atelier de paysage est un moment parfois théâtral ; il joue, simule, esquisse un ensemble de relations et de transformations ; le collectif assemblé, autour des tables transportables, peut lui-même être pensé comme une maquette, qui serait de l'ordre du social. La teneur des échanges permet d'obtenir une image, dans un temps très bref, de la gamme d'options qui se présente pour l'avenir. Nous opérons, dans un temps conclusif, un bref récapitulatif de ces options, à partir des dessins que nous nous sommes risqués à produire pendant la discussion... et nous engageons un lent travail de mise à plat, de récolement des données, jusqu'à aboutir à une formalisation plus durable.

Ces lieux charnières, ces terrains d'ateliers, comment se présentent-ils ? Nous conduisons le premier d'entre eux au milieu du marais communal du Mazeau, une parcelle longue de près de un kilomètre, structurée par la rectitude des canaux et des lignes de peupliers. Elle a changé trois fois de mode de mise en culture au cours des quarante dernières années. En secteur bas, l'un des plus souvent inondés, elle a été jardinée par "tâches" jusque dans les années 1960 : des lanières égales étaient réparties entre les deux cents familles de la commune par tirage au sort, pour une durée de trois ans. Les seuls terrains fixes étaient ceux des écoles et de la poste. L'essor de la populiculture viendra remplacer ce système, mais le sol meuble ne porte pas longtemps les arbres de haut jet, aux racines traçantes : les tempêtes les abattent. Les parcelles reviennent alors à la prairie, sont mises en location. Nous travaillons sur le mode de cohabitation de bovins et d'une trame arborée de pourtour : les premiers arbres sont plantés l'hiver suivant par les enfants de l'école de la commune.

Au marais du Frêne (commune d'Arçais), nous dressons les tables au milieu d'un marais carroyé, dessiné avec une absolue rigueur au moment de la vente d'anciens communaux à la fin du XIX^e siècle. Ce parcellaire résulte d'un travail d'arpentage minutieux, d'une grande intelligence technique (des chemins terrestres installés sur des "radeaux" imputrescibles de bois d'aubépine répondent, comme des peignes enchâssés, à la structure des voies d'eau). Ici, la vente des communaux servit à financer la construction de clochers pour les communautés villageoises installées au bord du marais, qui manifestaient peut-être ainsi leur ambition d'habiter

PAGE PRÉCÉDENTE

Le travail de mise en forme consécutif à l'atelier doit rendre explicite les différents partis pris, en restituant la pluralité des arguments énoncés en atelier. Les scénarios n'ont pas vocation à être appliqués tels quels, mais à amorcer une logique de projet. Documents 1 Pas de côté - PNR Marais poitevin.

durablement cet espace, dans une période de forts apports démographiques en provenance des régions voisines. Le projet se révèle encore parfaitement fonctionnel cent cinquante ans plus tard.

À Bessines, nous travaillons sur un terrain public, en lisière du bourg, situé en plein marais, fréquemment investi pour des manifestations. Le Conservatoire d'espaces naturels Poitou-Charentes acquiert peu à peu, tout autour, un ensemble de parcelles qui formeront à terme un chapelet de mégaphorbiaies⁹, de boisements spontanés et de clairières pâturées ; les zones d'activités de Niort dessinent le fond de scène.

À La Ronde, nous dessinons sur les levées, de longues digues de terre départageant deux domaines : les marais mouillés (inondables) et des marais desséchés (objets d'investissements importants orchestrés par des sociétés créées sous Henri IV). Les levées sont plantées de très vieux frênes, témoignant des modes de gestion édictés par les règlements des sociétés de marais. Jean Guilloux, mémoire du secteur, en cite encore les règlements amendés au début du XIX^e siècle.

À Doix-les-Fontaines, nous nous enfonçons au cœur d'un marais boisé, où la production de fagots se faisait de manière intensive à l'intérieur d'un parcellaire finement laniéré (les "terrées"), labyrinthe en voie d'acquisition progressive par le Département. Nous réfléchissons à la manière dont les habitants de la commune peuvent conserver des formes d'usage (notamment de production de bois de chauffe) à l'intérieur d'un espace qui pourrait leur être peu à peu soustrait, selon une visée de conservation. Trois mois après l'atelier, ceux-ci créent l'association des Amis de la route d'eau, qui mobilise ses bénévoles sur une journée de chantier hebdomadaire le long d'un axe navigable enfoui¹⁰. En une année, un cheminement est rouvert à travers les terrées, le sous-bois retrouve de la transparence, de la profondeur. L'association invite les habitants de la commune à revenir vers le marais, y amenant soixante-dix personnes par une belle matinée du mois de mai.

LES COMMUNS DE L'ALTERNATIVE AMBIANTE

Chacune de ces situations peut se présenter comme un enchevêtrement de communs, nécessitant des négociations permanentes, des réajustements continus à la lumière de l'évolution des réglementations, des modes d'application, de l'interprétation qu'en font les gens. L'appel à un arbitrage unifié est sans cesse contredit par la nécessité de l'adaptation pragmatique, par la volonté qu'expriment souvent les acteurs de

9. Prairies denses de hautes herbacées.

10. Les termes de "route d'eau" sont parfois employés dans la toponymie maraîchine pour désigner l'axe principal de circulation à travers un secteur de marais.